

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2012

TARIFICATION PROGRESSIVE DE L'ÉNERGIE - (N° 199)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 370

présenté par
M. Brottes

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 27, après la dernière occurrence du mot :

« et »,

insérer les mots :

« après avis ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.